

2016

PARRAINAGE AMPLI-SANTÉ

SPÉCIAL ÉTUDIANTS



jusqu'au 31/12/2016

QUI ?

Vous êtes adhérent(e) étudiant(e) et pouvez parrainer tout étudiant à vocation libérale dans les filières :

- de la santé
- du droit (avocat, notaire, ...)
- du chiffre (expert-comptable, ...)
- du cadre de vie (architecte, ...)

Cela peut être :

- un copain de promo
- un membre de la famille
- un ami



QUOI ?

- Pour chaque parrainage, vous recevez une **carte cadeau d'une valeur de 50 €**



COMMENT ?

Vous pouvez télécharger pour votre filleul(e) sur www.ampli-etudiants.com la demande de devis adéquate (selon sa filière d'études), ainsi que le bulletin de parrainage. Votre filleul(e) transmet sa demande de devis. Si le contrat lui convient, il renseigne sa demande d'adhésion à laquelle il joint le bulletin de parrainage complété avec vos deux coordonnées.

Vous recevrez votre cadeau après enregistrement de l'adhésion et 1^{er} paiement du filleul.

SOUSCRIRE EN LIGNE

RDV sur www.ampli-etudiants.com



27 bld Berthier 75858 PARIS cedex 17
Tél. : 01 44 15 20 00
e-mail : infos@ampli.fr – site : www.ampli.fr

SIREN 349.729.350
REGIE PAR LE LIVRE II DU CODE DE LA MUTUALITE

Filière Santé / Internes

0 800 464 630 Service & appel gratuits

14h00 – 19h00

Autres Filières d'études

0 800 009 772 Service & appel gratuits

09h00 – 18h00

